

Les Plénipotentiaires soussignés
Desirant assurer l'exécution Du Traité qu'ils
ont conclu en ce jour sont convenus de ce
qui suit :

Le Gouvernement Sarde décide de
remplacer immédiatement dans la Savie

De tout grade.

Le Gouvernement Sardo promet de faciliter le passage des troupes françaises venant de l'Italie par le Montcenis et la route de la Corniche, de manière que les détachements puissent se reformer et se succéder à Chambéry et à Nice. A cet effet toute ou partie des établissements militaires et particulièrement les hôpitaux seront mis à la disposition de l'Intendance de l'armée française.

Les deux Gouvernements se concerteront pour que la présence des troupes françaises ne puisse avoir en aucun cas le caractère de la contrainte surtout au moment de la manifestation des vœux des populations.

Le présent mémorandum destiné à rester secret, sera détruit, dès qu'il aura produit son plein effet.

Fait en double à Turin le vingt quatre Mars Mil huit cent soixante.

E. Caviglioglio

C. Caron

V. Roudot

Farini